

Compte-rendu CCAS du jeudi 24 mars 2022

Présents : Dominique Berne, Elisabeth Villard, Hervé Marcon, Philippe Heitz, Benoit Laffont, Adelyne Laurent, Sandra Rochedy

Absent : Emeline Rapaud

Renouvellement membres du CCAS

Démission de Jacques Dutreil.

Proposition de son remplacement par Florence Boucly.

Approbation et signature des comptes administratifs

Approbation du compte administratif du CCAS 2021

Le conseil d'administration est réuni et Mr Benoît LAFFONT présente le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Philippe HEITZ, président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer par le tableau ci-joint.

Approbation du budget primitif 2021 du CCAS

	DEPENSES	RECETTES
• Section Fonctionnement	2 711,00€	2 711,00 €
• Section Investissement	0	0

2- Cette délibération annule et remplace la délibération D2022-02-03 du 23 février 2022 suite à l'absence de quorum.

Suite à l'adoption des Comptes Administratifs et de Gestion, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la manière suivante pour ce qui concerne le budget annexe du CCAS : l'excédent de fonctionnement de 701,43€ sera affecté au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation proposée des résultats.

3- Cette délibération annule et remplace la délibération D2022-02-02 du 23 février 2022 suite à l'absence de quorum.

Le Conseil d'Administration après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2021.

Renouvellement d'un bail agricole concernant le terrain sis « à la Sagne »

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration du C.C.A.S. que le bail concernant Monsieur Thierry BALLANDRAUD est arrivé à échéance.

Il propose de le renouveler pour une durée de 9 années au bénéfice de Monsieur Thierry BALLANDRAUD. Il rappelle que les terrains relèvent de la première catégorie du barème préfectoral.

Il donne lecture du contenu du nouveau contrat de bail à la ferme concernant les terrains sis à « La Sagne » section AS 55 et 56 d'une surface de 74 a 22 ca à 81,92 € et réactualisé tous les ans selon le barème préfectoral.

Les membres du C.C.A.S. approuvent cette décision et toute la teneur du présent bail à ferme pour une durée de 9 années consécutives à Monsieur Thierry BALLANDRAUD domicilié à Burdignes, Loire, « 90 Montée de la Roche Béraud ».

Solidarité Ukraine

La mairie diffusera par mail les documents de la préfecture concernant les dons et les propositions d'hébergement. Le CCAS se dit prêt à aider financièrement des familles d'accueillants.

Animation cinéma

Proposition de 3 films : « Notre Dame brûle » « Mystère » « Le temps des secrets »

Proposition d'une soirée ciné d'été fin juillet ou début août.

Animation lecture

Animation autour de la lecture proposé par le réseau de lecture publique de la communauté de communes des monts du Pilat.

Cette animation pourrait s'accompagner d'une exposition photographique de Raymond Depardon.

Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques sur la commune et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. Afin d'élaborer au mieux ce PCS, Mr le maire demande aux membres du CCAS de recenser les personnes vulnérables sur notre commune.